

15 mai ► 15 décembre*

*avec interruption au mois d'août

// Décembre 2013 • N°105

CAHIER D'ACTEURS

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

Sortir du nucléaire Cornouaille



Association loi 1901 créée le 22 décembre 2001, milite pour l'arrêt immédiat du nucléaire civil et militaire.

Demande l'ouverture d'un débat public sur la question globale du démantèlement des installations nucléaires et du devenir de ses déchets depuis l'annulation en Conseil d'Etat du décret de démantèlement complet de la centrale nucléaire de Brennilis sur le site des Monts d'Arrée, en juin 2007.

contact //

Adresse 53 impasse de l'Odet
29000 QUIMPER

Email
sortirdunucleairecornouaille@yahoo.fr

Site Internet
www.sortirdunucleairecornouaille.org

« PROJET CIGÉO À BURE : UNE APOCALYPSE EN PRÉPARATION À L'IMAGE DE KYTCHYM EN 1957 ? »

// Omerta sur la première catastrophe nucléaire

Kytchym est un nom inconnu pour la quasi totalité des personnes alors que Tchernobyl et Fukushima sont sur toutes les lèvres si on demande d'évoquer une catastrophe nucléaire. Pourtant la première d'entre elles a eu lieu à Kytchym¹ dans l'Oural, région de l'ex-URSS, en 1957 et a soigneusement été cachée à l'opinion publique mondiale alors qu'elle était connue des autorités américaines et françaises. C'est un biochimiste russe Jaurès Medvedev qui la révèle à l'Occident 20 ans après. Il s'avère dans les conclusions de son livre que c'est une explosion résultant d'une réaction chimique voire peut-être nucléaire en chaîne incontrôlée dans un stockage souterrain en couche argileuse de déchets contenant du plutonium provenant de l'usine voisine comme celle de La Hague. Ce sont des centaines de km² au voisinage de Kytchym et Tcheliabinsk qui se retrouvent contaminés à tout jamais, plus d'une trentaine de villages rayés de la carte et des dizaines de milliers de paysans évacués à la hâte sans parler des conséquences sanitaires faisant des milliers de victimes et des décès tenus secrets. ■

// Scénario possible pour ce projet d'enfouissement Cigéo à Bure

Car c'est aussi un stockage souterrain en couche argileuse qui accueillera des déchets contenant du plutonium. Et avec une région parisienne de plusieurs millions d'habitants à proximité, c'est une apocalypse en préparation à l'image de Kytchym en 1957 car on ne commence pas par examiner la question fondamentale. ■

¹ Jaurès Medvedev « Désastre nucléaire en Oural » éditions Isoète : conclusions à partir de la page 133
<http://www.abebooks.fr/Désastre-nucléaire-Oural-Jaurès-Medvedev-IsoèteDocument/10529225505/bd>

// Enfouir ces déchets se révèle être la pire des options

Et c'est un crime² notamment envers les générations à venir car c'est ne leur laisser aucune possibilité de choix d'agir sur leur confinement ou leur transmutation. Sans parler de la contamination inéluctable des nappes phréatiques ou pire comme cela vient d'être exposé, le risque de criticité débouchant sur l'explosion nucléaire comme l'a

connu Kytchym. Le bilan catastrophique du site d'enfouissement allemand d'Asse II et le coup d'arrêt porté au projet d'enfouissement de Yucca Mountain (Etats-Unis) par le président Obama montrent que l'expérience de Bure (Meuse) doit être arrêtée, et l'option de l'enfouissement des déchets radioactifs définitivement proscrite. ■

// La question fondamentale préalable, incontournable et impérative

Avant d'aborder la question « quoi faire des déchets nucléaires ? », une question préalable évidente aurait dû se poser et présider déjà le tout premier débat sur le sujet en 2005 :

Sachant qu'en l'état actuel des connaissances et des techniques, personne n'est capable de confiner des déchets radioactifs pendant des millions d'années ni de les transmuter rapidement en éléments stables, **doit-on continuer à produire des déchets radioactifs ?**

La réponse est évidente pour toute personne sensée : NON. Il faut donc arrêter la production de déchets

radioactifs. Certains sont si dangereux comme le plutonium qu'un millionième de gramme inhalé suffit à déclencher un cancer du poumon dans la décennie suivante. Il faut 24 000 ans pour que le plutonium perde la moitié de sa radioactivité. Les opposants au nucléaire dans les années 70 soulignaient déjà l'absence de solution pour les déchets radioactifs et le risque élevé de catastrophe. Quarante ans plus tard, 2 catastrophes nucléaires ont eu lieu en plus de celle enfin révélée, Kytchym. Et il n'y a aucune avancée pour les déchets radioactifs. Dans de telles conditions, un entêtement ne peut être que criminel. ■

// Arrêter d'en produire. En sortir au plus vite.

Une fois la réponse acquise à cette question préalable fondamentale « doit-on arrêter de produire des déchets radioactifs ? », tout le processus en découle de façon évidente avec la mise à l'arrêt de toutes les installations nucléaires civiles et militaires. Le Japon a arrêté ses 54 réacteurs en moins de 14 mois. Malheureusement, il a fallu la catastrophe de Fukushima pour en arriver à cet arrêt.

Ensuite, le temps pourra être pris pour faire l'inventaire de déchets existants, sans oublier les 200 millions

de tonnes de rebuts et résidus radioactifs issus de l'exploitation des mines d'uranium en France, les dizaines de tonnes de plutonium inutilisables stockés à La Hague et les milliers de tonnes d'uranium issu du retraitement. Alors, le débat pourra s'ouvrir pour trouver la moins mauvaise option du point de vue sanitaire et environnemental, notamment celle d'utiliser les sites existants sans en contaminer de nouveaux, pour éviter les transports de matières radioactives. ■

² lire à ce sujet cahier d'acteurs n°60 de l'Observatoire du nucléaire

// Le débat public sur le démantèlement des installations nucléaires et leurs déchets, toujours esquivé

Il existe plus d'une centaine d'installations nucléaires en France, imposées aux Français sans aucune consultation démocratique. Pour quatorze d'entre elles, arrêtées, se pose aujourd'hui la question de leur démantèlement et du devenir de leurs déchets radioactifs.

Le 21 mai 2013, après la diffusion sur ARTE du documentaire de Bernard Nicolas « Centrales nucléaires : démantèlement impossible ? »³, Corinne Lepage et son interlocuteur allemand soulignaient notamment que la question du démantèlement et de ses déchets ne peut pas être traitée sereinement en France, à la différence de l'Allemagne qui a pris sa décision d'arrêt du nucléaire.

Ce débat sur le démantèlement des installations a été constamment esquivé par les différentes autorités qui tentent d'occulter cette question en morcelant les dossiers enquête par enquête, empêchant les citoyens d'avoir une vision complète de la situation. Sans doute pour que ne se pose pas la question préalable « doit-on continuer à produire des déchets radioactifs ? » et que l'on ne réalise pas la mesure de l'impasse nucléaire.

En février 2006, 4 mois avant même que la loi sur les déchets soit promulguée, le premier décret autorisant le démantèlement complet de la centrale nucléaire de Brennilis est publié très discrètement : le Conseil d'Etat l'annule en juin 2007 pour infraction grave due à l'absence d'enquête publique.

Dès juillet 2007, l'ouverture d'un débat public sur la question globale du démantèlement des installations nucléaires est réclamée aux ministres concernés à travers courriers et pétitions envoyés par plusieurs associations, des dizaines de milliers de citoyens ainsi que le président de la Commission Locale d'Information sur le démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis. En mars 2010, la présidente de la Commission d'Enquête l'appuie aussi dans ses conclusions motivant l'avis défavorable au projet de démantèlement complet de la centrale nucléaire de Brennilis.

Des recours juridiques concernant la reprise partielle du démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis et la création de l'ICEDA³ du Bugey sont déposés par 11 associations⁴ en Conseil d'Etat qui les déboutera le 1^{er} mars 2013. Suite à cette décision, une plainte a été déposée en septembre 2013 auprès de la Commission Européenne par 8 d'entre elles pour violation de la directive européenne 85/337/CEE issue de la Convention d'Aarhus, visant à faire respecter ce droit à la participation et à l'information du public explicitement inscrit dans leurs annexes en ce qui concerne le démantèlement des installations nucléaires et leurs installations de stockage.

Est-il acceptable que les déchets issus du démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis soient trimballés sur plus de 1000 km pour les stocker à Morvilliers, Soulaines, Cadarache et bientôt sur le site du Bugey pour les plus radioactifs, « provisoirement », **en attendant la réalisation de Cigéo à Bure ?**

Est-il acceptable que soit créé, sur le site du Bugey (Rhône), un site d'entreposage provisoire des déchets les plus radioactifs issus du démantèlement ? Cette option augmenterait le nombre de transports de déchets hautement radioactifs et dangereux à travers toute la France. En cas de rupture du barrage de Voglans, le site serait inondé, privant d'eau potable à tout jamais la ville de Lyon situé à 30 km.

Est-il acceptable que la création de ce site n'ait pas fait pas l'objet d'un débat public alors que la Cour des Comptes en 2012 révélait que ce projet frôlait le seuil des 300 millions d'euros⁶ et qu'il est un élément indissociable du démantèlement des installations nucléaires dont le coût actuel est estimé au minimum à 18 milliards d'euros pour les seuls réacteurs. Ce même rapport avouait que « le risque d'augmentation de ces charges futures est probable ».

Le démantèlement des 9 premiers réacteurs représente plus d'un million de tonnes de déchets nucléaires. C'est par ce débat qu'il serait logique de commencer. ■

³ <http://future.arte.tv/fr/sujet/centrales-nucleaires-demantelement-impossible>

⁴ ICEDA : Installation de Conditionnement et d'Entreposage des Déchets Activés

⁵ Association Hiéroise de Défense de l'Environnement, Agir pour un Environnement et un Développement Durables, Bretagne Vivante, Consommation Logement et Cadre de Vie, Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité, Comité de Réflexion, d'Information et de Lutte Anti-nucléaire, Eau et Rivières de Bretagne, Groupement Mammalogique Breton, Médiane, Sortir du nucléaire Cornouaille, Vivre dans les Monts d'Arrée

⁶ la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est obligatoire au-delà de ce seuil (article L 121-8-1 du code de l'environnement)

// Cigéo : une réponse à la fuite en avant

Alors bien sûr comme la question fondamentale préalable « **doit-on continuer à produire des déchets radioactifs ?** » a été écartée, le projet Cigéo n'a de sens que pour répondre à la fuite en avant de l'industrie nucléaire : se débarrasser et cacher les déchets au plus profond pour continuer à renouveler le parc nucléaire, quitte à prendre tous les risques

mortels pour les hommes et leur environnement, d'un désastre irréparable comme celui de Kytchym. D'habitude, les criminels, on les arrête pour qu'ils ne continuent pas à perpétrer à nouveau leurs forfaits.

Le débat public Cigéo aura-t-il ce résultat salubre pour l'humanité ? ■

